Eric LEPLEIGE	**PROGRAMME DE FORMATION** **Maintien et actualisation des compétences du SST**	**01/09/2020**

Public/Prérequis	Tout public qui est titulaire du certificat SST Formation qui peut être suivi par des personnes présentant certaines situations de handicap, nous consulter pour la faisabilité et les mesures d'adaptations éventuelles.
Objectif	Maintenir à jour ses connaissances et compétences en matière de prévention des risques professionnels, de secourisme et de les revalider
Encadrement	L'encadrement de la formation est assuré par un formateur SST à jour de sa certification par l'INRS.
Durée	7h tous les 24 mois (de date à date)
Nombre de Stagiaires	Au minimum 4 pour la réalisation réaliste de scénario et au maximum 10 pour 7 h de formation. Au-delà il faut ouvrir 2 sessions.
Modalité d'organisation et de déroulement	Les séquences sont organisées par demi-journée de 3h30 en général. Peuvent être faites en inter ou intra entreprise Sur 1 journée ou 2 demi-journées consécutives ou pas
Modalité d'animation	Une alternance de partie théorique et de partie pratique par des reproduction de gestes et par des mises en situations sur des cas concrets représentatif de situation de travail en lien avec le milieu professionnel
Validation	Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le document de référence (V7 01/2020) de la formation des Sauveteurs Secouristes du Travail (SST). Un nouveau certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (carte SST) sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du ou des formateurs aux 2 épreuves certificatives. (Le candidat n'ayant pas obtenu une évaluation favorable, se verra délivrer une attestation de suivi de formation)
Equivalence, suite de parcours	Donne l'équivalence du PSC1, permet d'aller vers la formation de formateur SST

contenu au verso →

39 rue de la pointe 41800 Montoire sur le Loir
Siret n° 801 868 787 00012
Tél. : 06.20.47.10.71
elformations@sfr.fr
Enregistrement N°24 41 01138 41 auprès du préfet de la région Centre, cet enregistrement n'ayant pas valeur d'agrément.

Eric LEPLEIGE	**PROGRAMME DE FORMATION** **Maintien et actualisation des compétences du SST**	**01/09/2020**

N° THEMES	CONTENU
N°1	Ouverture de la formation, présentations : formateur, stagiaire, formation, principe d'évaluation et de validation, **Retour d'expérience**
N° 2	Actualisation des compétences : sur les risques de l'entreprise et la modification éventuelle du programme
N° 3	Révision : ☞ **1 Être capable de situer le cadre juridique de son intervention** ☞ **2 Être capable de situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention** ☞ **3 Être capable de mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention** ☞ **4 Être capable de réaliser une protection adaptée** ☞ **5 Être capable d'examiner la ou les victimes avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir** ☞ **6 Être capable de Secourir** 5a Secourir une victime qui saigne abondamment 5b Secourir une victime qui s'étouffe 5c Secourir une victime qui se plaint des sensations pénibles et/ou de signes anormaux 5d Secourir une victime qui se plaint de brûlures 5e Secourir une victime qui se plaints de douleurs empêchant certains mouvements 5f Secourir une victime qui a une plaie qui ne saigne pas abondamment 5g Secourir une victime qui ne répond pas, mais qui respire 5h Secourir une victime qui ne répond pas et qui ne respire pas ☞ **7 Être capable de faire alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise** ☞ **8 Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention dans l'entreprise**
N° 4	Evaluation des compétences du stagiaire en situation par rapport aux compétences attendues aux 2 épreuves certificatives.
	Evaluation de la formation par les stagiaires et clôture du stage

Le non-respect de l'obligation de formation continue fait perdre la certification SST, mais n'empêche pas la personne d'intervenir en cas d'accident.
Afin d'être à nouveau certifiée SST, la personne devra valider ses compétences lors d'une cession de maintien et actualisation des compétences.